

BUREAU EXÉCUTIF PHYSIQUE

VENDREDI 07 AVRIL 2017 - 10h30/17h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée
Invité(s) à titre consultatif	BIGNET Frank (DTN), FRITSCH Guillaume (Directeur Adjoint), SAINT-JEAN Bernard (Directeur Général)
Absent(s) excusé(s)	GOSSE Cédric, HARRISON Jessica (membre du Board de l'ITU)

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.4. et 2.3.2.2.5. des statuts fédéraux :

- "Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI..
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le secrétaire général et le trésorier général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général, le Président, Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences / point clubs

1.2. Espace Tri 2.0 : point de situation et perspectives

1.3. Séminaire du personnel / DTN

1.4. Journée Olympique

1.5. CIAA

1.6. FFSU

1.7. Compétence du BE

1.8. Outils de travail collaboratif

1.9. Siège fédéral : point de situation

1.10. Siège fédéral, point situation, règle de fonctionnement Élu-e-s/Employé-e-s

1.11. Proposition de modification du texte régissant le fonctionnement et les missions des commissions

1.12. Sociétés d'inscription en ligne et accès à la base de données fédérales

1.13. CA ouverts aux LR : règle de présence et représentation des LR

1.14. Perspectives recrutement personnel fédéral

1.15. Appel à candidature organisation de l'AG

1.16. Flotte mobile

1.17. Rémunération du corps médical

1.18. Adhésion CPSF

1.19. Candidature aux élections du CNOSE

[2. Trésorerie Générale](#)

[3. Communication, Marketing & Relations extérieures](#)

[4. Triathlon Événements](#)

[5. Vie Sportive](#)

[5.1. Représentation sur les Grandes Epreuves Fédérales](#)

[5.2. Représentation sur les épreuves internationales](#)

[5.3. Championnats de France / Championnat de France des ligues / Grands Prix](#)

[5.4. Grille de prix D1](#)

[5.5. Championnat d'Europe des Clubs : 1 club à qualifier](#)

[5.6. Championnat d'Europe Juniors des Clubs : 2 clubs à qualifier](#)

[6. Relation avec les Ligues Régionales, les territoires et Affaires Disciplinaires](#)

[6.1. Réforme territoriale : validation de la demande de modification des statuts de la structure de coordination Hauts de France](#)

[6.2. Point sur les fusions de ligues](#)

[6.3. Lettre à la ligue Côte d'Azur](#)

[6.4. Projet de composition de la CND](#)

[7. Sport Santé & Médical](#)

[7.1. Coaching Santé](#)

[7.2. "Carte blanche à la F.F.TRI."](#)

1. Secrétariat Général / Administration Générale

1.1. Point licences / point clubs

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente le point comparatif du nombre de licences et de clubs au 31 mars :

- 50 521 licences au 31/03/2017 contre 47 404 au 31/03/2016, soit une progression de +3117 licences (+6,58%)
- 861 clubs au 31/03/2017 contre 790 au 31/03/2016, soit une progression de +71 clubs (+8,99%).

1.2. Espace Tri 2.0 : point de situation et perspectives

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente les travaux actuellement en cours et ceux déjà programmés ou à étudier.

En cours

- Licence Tahiti
- Classement Raid

A venir :

- Licence Action
- Photo webcam
- Questionnaire santé (en attente de la publication de l'arrêté relatif au questionnaire de santé à mettre en place)

A étudier

- Paiement des droits de mutation / formation par le licencié
- Fusion des ligues
- Gestion de la facturation
- Gestion des droits d'accès

Par ailleurs Pierre BIGOT précise qu'il a constitué un groupe de travail restreint (NJUKO, Michel EXBRAYAT, Guillaume FRITSCH, Pierre BIGOT) pour suivre l'évolution des travaux et propose au BE d'adresser un questionnaire aux ligues pour leur permettre de faire remonter leurs remarques et besoins sur Espace Tri 2.0.

1.3. Séminaire du personnel / DTN

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, fait savoir qu'un séminaire du personnel / DTN sera organisé vraisemblablement fin novembre 2017.

1.4. Journée Olympique

Bernard SAINT-JEAN, Directeur Général, présente les opérations prévisionnelles proposées avec la ligue Ile de France à la Mairie de Paris.

Le BE désigne Bernard SAINT-JEAN et Dominique FRIZZA "référents" sur ce dossier.

1.5. CIAA

Le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) a été créé sous l'égide du Comité National Olympique Sportif et Français (CNOSF) en 2006. Il réunissait des associations et fédérations sportives, olympiques, affinitaires, scolaires et universitaires et groupements associés ayant en commun la pratique et le développement des activités aquatiques. Ainsi, les membres du CIAA ont notamment rénové et mis en commun l'École de Natation Française.

Pour des raisons propres à son organisation, le CNOSF a décidé de mettre un terme aux conseils interfédéraux. Les membres du CIAA ont souhaité maintenir leur coopération au sein d'une entité dédiée.

Une Assemblée Générale Constitutive est programmée le 10 mai 2017, elle aura pour but de transformer la structure associée au CNOSF dénommée Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) en une association autonome spécifique également dénommée Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA), chacune des fédérations gardant son indépendance de gestion politique, technique, administrative et financière.

Le montant de la cotisation prévisionnelle s'élève à 2800€ par fédération membre.

Christine GEFFROY, Secrétaire Générale Adjointe, participera à cette Assemblée Générale Constitutive. Un cadre technique (nom à confirmer par Frank BIGNET, DTN) sera également présent.

1.6. FFSU

La convention F.F.TRI. / FFSU prévoit la mise en place d'une commission mixte nationale. Pour cette nouvelle mandature, la FFSU a demandé à la F.F.TRI. de bien vouloir nommer 3

représentants : 1 élu, 1 représentant de la DTN, 1 représentant de l'arbitrage. Le BE valide les 3 représentants ci-dessous :

- Mme Graylen LONGUET
- M. Laurent MASSIAS
- M. Cédric GOSSE

1.7. Compétence du BE

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, précise que le BE est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. Le BE est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la F.F.TRI.. Il les exerce dans la limite de l'objet social défini par les présents statuts, et sous réserve de ceux spécialement attribués au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Pierre BIGOT rappelle qu'une table d'autorité synthétisant la répartition des compétences entre l'AG, le CA et le BE est annexée aux statuts fédéraux ([également disponible ici](#)). Cette dernière sera communiquée aux membres du CA.

1.8. Outils de travail collaboratif

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente une proposition de méthode de travail permettant de gagner en productivité et permettant aux membres du BE d'accéder à tout moment aux documents suivants (notamment) : calendrier des réunions, ordres du jour, documents des différentes réunions de BE, annuaire, etc etc. Il s'agit d'utiliser les outils collaboratifs Google (Agenda, Drive, Google Sites, Google Docs, Google Sheets, Google Groupes...) et Pierre BIGOT précise qu'il y a un prérequis pour ce faire : disposer d'une adresse Gmail ou FFTRI.COM.

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures est tout à fait favorable à l'utilisation et à la généralisation de ces outils collaboratifs et propose également, pour des raisons d'image, que chacun des membres du BE utilise non pas son adresse email personnelle mais une adresse FFTRI.COM, avec une signature officielle en bas de mail.

Le BE valide la mise en place d'une adresse email FFTRI.COM pour chacun des membres du BE (en dehors du président), la mise en oeuvre de la méthode de travail collaborative proposée par le Secrétaire Général et l'utilisation d'un Google Site dédié au BE.

1.9. Siège fédéral : point de situation

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, présente un point de situation. Les squatteurs n'ayant pas quitté les lieux à la date du 1^{er} avril, notre huissier a demandé au Préfet de bien vouloir faire intervenir les forces de l'ordre.

Une solution de gardiennage sera mise en place dès l'expulsion effectuée. Notre chargé de mission sur l'immobilier, Gérald IACONO, effectuera un point de situation dès qu'il pourra accéder aux locaux.

1.10. Siège fédéral, point situation, règle de fonctionnement Élu-e-s/Employé-e-s

Le Président LESCURE rappelle que le Secrétaire Général est le référent unique en matière de gestion du personnel. Une délégation en matière RH lui sera officiellement confiée lors du prochain CA.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, précise qu'un groupe de pilotage a été mis en place avec les élus amenés à travailler directement avec les salariés fédéraux (Pierre BIGOT, Emmanuel CHABANNES, Jacky BAUDRAND, Alexandre PY).

1.11. Proposition de modification du texte régissant le fonctionnement et les missions des commissions

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose aux membres du BE d'intégrer au texte régissant le fonctionnement et les missions des commissions :

- les spécificités en matière de composition de la Commission Nationale des Athlètes de Haut Niveau
- les missions de la Commission Nationale des Athlètes de Haut Niveau

Missions :

- Représenter les athlètes de haut niveau et faire des recommandations aux instances dirigeantes de la F.F.TRI.
 - Étudier les questions relatives aux athlètes de haut niveau et donner des conseils à la F.F.TRI. à leur sujet (en tous domaines : fiscalité, retraites, informations, etc...)
 - De représenter les droits et les intérêts des athlètes haut niveau, de formuler des recommandations dans ce sens (en tous domaines : fiscalité, retraites, informations, etc...)
 - De garder le contact avec la commission des athlètes du Comité National Olympique et Sportif Français et de l'ITU.

Spécificités en matière de composition :

En complément du 3ème alinéa du point 1 et du point 3 du règlement régissant le fonctionnement et les missions des commissions :

- est membre de droit le membre français du Board de l'ITU représentant des athlètes
- en dehors des membres de droit, seul-e-s peuvent être nommés au sein de cette commission des personnes inscrites, ou ayant été inscrites, sur liste de haut niveau.

Les membres du BE valident ces propositions à l'unanimité et la mise à jour du document régissant le fonctionnement et les missions des commissions.

1.12. Sociétés d'inscription en ligne et accès à la base de données fédérales

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose au BE de mettre en place le contrat préparé par notre avocat et de louer l'accès à notre base (via un webservice), le tarif pouvant être révisé annuellement, notamment en fonction de l'évolution du nombre de licences.

Le BE valide ces deux propositions. Une phase de test sera prévue avant déploiement.

Le BE rappelle que les Ligues Régionales ne sont pas autorisées à communiquer des exports de bases de données.

1.13. CA ouverts aux LR : règle de présence et représentation des LR

Le BE adopte la règle suivante pour tous les CA ouverts aux Président-e-s de Ligues :

- si le Président de la Ligue est également membre du CA, aucun autre représentant de la ligue n'est autorisé à assister au CA.

Il est précisé que le CA éventuellement organisé le lendemain de l'Assemblée Générale Fédérale est ouvert aux Président-e-s de Ligues ainsi qu'aux représentant-e-s des clubs élu-e-s lors des AG de ligues.

1.14. Perspectives recrutement personnel fédéral

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, présente un point d'information sur les perspectives de recrutement et propose la mise en place d'un standard téléphonique automatique.

Le BE valide la mise en place d'un standard téléphonique automatique.

1.15. Appel à candidature organisation de l'AG

Le BE valide le passage de la subvention dédiée à l'organisation de l'Assemblée Générale Fédérale de 16.000 à 20.000€.

Le BE prend bonne note de la candidature commune (en attente de confirmation avant le 27 juin 2017) des ligues Midi Pyrénées et Languedoc Roussillon pour l'organisation de l'AG fédérale du 07 avril 2018 à la Grande Motte.

Un appel à candidature sera également lancée pour l'organisation des AG fédérales du premier trimestre 2019 et 2020.

1.16. Flotte mobile

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, précise qu'il est nécessaire de clarifier la politique de mise à disposition d'une ligne de téléphonie mobile aux élus fédéraux. Le Président LESCURE invite Pierre BIGOT à faire un point avec les élus concernés afin de déterminer si la mise à disposition d'une ligne de téléphonie mobile reste pertinente au regard des nouvelles missions confiées.

1.17. Rémunération du corps médical

La question de la rémunération des médecins est discutée en dehors de la présence du Dr Anne-Charlotte DUPONT, médecin et membre du BE.

Le BE valide la revalorisation des médecins avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017.

1.18. Adhésion CPSF

Le Président LESCURE fait savoir que l'affiliation au Comité Paralympique et Sportif Français s'élève à 2500€. Le BE valide l'affiliation au CPSF.

1.19. Candidature aux élections du CNOSF

Le BE valide le principe d'une candidature du Président LESCURE au CA du CNOSF.

2. Trésorerie Générale

Emmanuel CHABANNES, Trésorier Général, précise qu'il faudra demander aux responsables budgétaires, président-e-s de commissions, de prévoir un budget prévisionnel sur 2 ou 3 ans et non sur une seule année.

3. Communication, Marketing & Relations extérieures

Cartes de visite

Des cartes de visite seront éditées pour le BE, les présidents de commission, les membres du CA sur demande.

Relation presse / suivi média

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures propose la mise en place :

- d'un Facebook Live sur chaque épreuve de Grand Prix de D1 de Triathlon
- d'une diffusion le lendemain sur Youtube

Le BE valide cette proposition.

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, propose d'étendre ce dispositif aux championnats de France Jeunes.

Site Internet

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures fait savoir qu'il vient de lancer un travail de réflexion concernant l'évolution du site internet.

Reportage paratriathlon

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures indique qu'une réponse du CNDS quant à une subvention permettant de financer un reportage sur le paratriathlon est attendue fin avril. L'obtention de cette subvention conditionne la réalisation de ce reportage.

Portage du projet fédéral en interne

Après composition des commissions, il sera nécessaire de décliner, avec les Président-e-s de commission, le projet fédéral en actions à mener au sein de chacune des commissions.

Plateforme collaborative

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, précise qu'il est nécessaire que le BE s'accorde sur la définition de la "plateforme collaborative" avant de lancer les travaux de construction de cette plateforme.

Sport Vision

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, présente le contenu de l'accord de collaboration entre la F.F.TRI. et Sport Vision.

Santé Sport Magazine

Jacky BAUDRAND, Vice Président en charge de la Communication, du Marketing et des Relations Extérieures, fait savoir que l'opération avec Santé Sport Magazine se prolonge, mais qu'elle ne coûtera plus rien à la F.F.TRI..

4. Triathlon Événements

Emmanuel CHABANNES, Président de TEVE, présente un point d'information sur les épreuves suivantes :

- Triathlon de PARIS 2017
- Bike & Run PARIS 207
- Triathlon de NICE 2017
- Embrun 2017

5. Vie Sportive

5.1. Représentation sur les Grandes Epreuves Fédérales

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, remercie les membres du BE de s'être positionnés dans le tableau transmis afin d'assurer la représentation fédérale sur les Grandes Épreuves.

5.2. Représentation sur les épreuves internationales

Le BE précise que les représentations internationales devront faire l'objet d'une validation du Président.

5.3. Championnats de France / Championnat de France des ligues / Grands Prix

Sur proposition d'Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, le BE valide la mise en place de groupes de travail visant à réformer les différents championnats de France ainsi que le Grand Prix.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, propose également une réforme de l'organisation des textes sportifs (date d'application à préciser). La Réglementation Sportive actuelle serait scindée à minima en deux :

- la réglementation sportive "pour tous", confiée à la Commission Nationale de la Réglementation Sportive (mise à jour, gestion des dérogations) / validation du texte par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux.
- le règlement spécifique au fonctionnement des grandes épreuves fédérales, qui serait confié à la Commission Nationale Sportive (mise à jour, gestion des dérogations) / validation du texte par le Bureau Exécutif.

Le BE valide cette proposition.

5.4. Grille de prix D1

Le BE confirme que la grille de prix s'arrête à la 16^{ème} place. Au-delà de la 16^{ème} place, aucune grille de prix ne sera versée.

5.5. Championnat d'Europe des Clubs : 1 club à qualifier

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, rappelle que le BE du 28 novembre 2016 a validé les modalités de sélection des clubs pour l'ETU Triathlon Clubs European Championship 2017. Au regard des modalités de sélection validées, les clubs sélectionnés sont POISSY TRIATHLON et METZ TRIATHLON.

POISSY TRIATHLON, vainqueur de l'ETU Triathlon Clubs European Championship 2016, bénéficiant d'une qualification d'office, la France dispose encore d'un quota. Au regard des modalités de sélection, il est proposé de qualifier l'EC SARTROUVILLE.

Le BE valide cette proposition et rappelle que l'EC SARTROUVILLE doit confirmer sa participation par écrit. A défaut il sera fait appel au TCG 79 PARTHENAY.

5.6. Championnat d'Europe Juniors des Clubs : 2 clubs à qualifier

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, précise que l'ETU vient de créer un Championnat d'Europe des Clubs Juniors. La Fédération disposant de 2 places / dossards, il est

proposé de qualifier les 2 meilleurs clubs du Classement National Jeunes (addition des places des 2 meilleurs jeunes masculins et féminins par club) :

- Versailles Triathlon
- Côte d'Opale Triathlon Calais St Omer

Si l'un ou l'autre de ces clubs ne souhaitait pas y participer, il est proposé de faire appel aux remplaçants ci-dessous :

- La Rochelle Triathlon
- Issy Triathlon

Le BE valide ces propositions.

6. Relation avec les Ligues Régionales, les territoires et Affaires Disciplinaires

6.1. Réforme territoriale : validation de la demande de modification des statuts de la structure de coordination Hauts de France

Colin CHILDES, Président de la Ligue Picardie, a fait savoir au groupe de travail chargé de mettre en place l'association de coordination Hauts-de-France qu'il ne souhaitait pas intégrer cette association de coordination. Or les statuts types imposés par la F.F.TRI. (2^{ème} alinéa de l'article 7) prévoient que les présidents de Ligue en sont membres de droit :

- *Les membres du Conseil d'administration, parmi lesquels figurent obligatoirement le Président de chaque ligue régionale, sont choisis parmi les membres du Comité directeur de chaque ligue régionale et désignés par ce dernier.*

La proposition de modification suivante est soumise au Bureau Exécutif, pour validation :

Article 7 : Composition du Conseil d'administration

L'association est gérée et administrée par un Conseil d'administration dont les sièges sont répartis à parité entre les ligues membres de l'association. Il est composé de personnes.

Les membres du Conseil d'administration, **parmi lesquels figurent obligatoirement le Président de chaque ligue régionale,** sont choisis parmi les membres du Comité directeur de chaque ligue régionale et désignés par ce dernier.

Le Conseil d'administration élit en son sein un Président, un Secrétaire et un Trésorier. L'élection a lieu à bulletin secret, à la majorité absolue au premier tour, relative au second.

La durée du mandat du Président et des membres du Conseil d'administration est identique à celle de l'association.

La perte de la qualité d'administrateur **et/ou celle de Président** d'une des ligues régionales emporte automatiquement la perte de la qualité d'administrateur et/ou de Président de l'association.

En cas de vacance d'un poste au sein du Conseil d'administration, la ligue régionale correspondant au poste vacant désignera un autre représentant pour le mandat restant à courir.

Outre les représentants désignés, chaque ligue peut inviter à assister aux réunions du Conseil d'administration, avec voix consultative, une ou plusieurs personnes choisies en raison de ses compétences techniques ou juridiques.

Les membres du BE valident à l'unanimité cette proposition de modification des statuts type de l'association de coordination Hauts de France.

6.2. Point sur les fusions de ligues

Le Président LESCURE demande à Cédric GOSSE, Vice Président en charge des relations avec les ligues régionales et les territoires, de programmer **tous les mois** des réunions physiques ou téléphoniques avec les ligues concernées par la fusion afin de suivre très précisément les travaux de rapprochements et de faire remonter au BE les difficultés potentiellement rencontrées.

Ce calendrier de réunion sera communiqué au BE du 21 avril prochain.

6.3. Projet de composition de la CND

Conformément au règlement disciplinaire en vigueur jusqu'au 30 juin 2017, les membres de la Commission Nationale de Discipline sont nommés par le Président de la F.F.TRI en Conseil d'Administration. Lors du prochain CA, le Président LESCURE officialisera la nomination des personnes suivantes :

- LAPARADE Jacques, président
- ZIZINE Frédéric, vice président
- DOBELI Jean François, membre
- GROS Philippe, membre

La fonction de conciliateur (valable jusqu'au 30 juin 2017) et celle de chargé d'instruction sont attribuées directement par le Président fédéral. Le Président LESCURE confie la fonction de :

- conciliateur à DAMIENS Bruno
- chargé d'instruction à Me FIRINO-MARTELL Thierry

7. Sport Santé & Médical

7.1. Coaching Santé

Les demandes liées au développement de l'application informatique "Santé" sont à remonter à Pierre BIGOT, Secrétaire Général.

7.2. "Carte blanche à la F.F.TRI."

Anne-Charlotte DUPONT, Vice Présidente en charge du Sport-Santé et du Médical, fait savoir que les Dr Claude MARBLE et Olivier COSTE animeront lors du Congrès National des Sociétés Françaises de Médecine de l'Exercice et du Sport, et de Traumatologie du Sport, organisée à Marseille le samedi 23 septembre prochain, lors d'une session "Carte Blanche à la FFTRI", les ateliers suivants :

- Les contraintes physiologiques et posturales des disciplines enchaînées : exemple du swimrun.
 - Pr FRANCOIS XAVIER LI
University of Birmingham , School of Sport,
Exercise and Rehabilitation Sciences, Sport Scientist, Movement Optimisation
- Le triathlon : sport-santé par excellence ?
 - Dr ANNE CHARLOTTE DUPONT
Médecin du Sport, Centre Hospitalier de saint-Dié-Des-Vosges
Vice-Présidente en charge du Sport-Santé et du Médical à la FFTRI
Membre de la Commission Nationale Médicale de la FFTRI
- Le triathlon haut niveau a-t-il des pathologies spécifiques ? Bilan des trois dernières olympiades

- Dr CLAUDE MARBLE
Service Pr Argenson CHU Marseille
Médecin des équipes de France de triathlon 2005 – 2016
Président de la Commission Nationale Médicale de la FFTRI et membre de la Commission Médicale Internationale de l'ITU
- Premiers résultats d'une enquête nationale sur les pathologies cardiaques des triathlètes
 - Pr FRANCOIS CARRE
CHU Rennes
Cardiologue du sport et membre de la commission expertise de la FFTRI
Président fondateur de la société Cardiosport
- Le paratriathlon : est-ce bien raisonnable ?
 - Dr HERVE COLLADO
Médecin rééducateur
Service Pr Argenson CHU Marseille
Médecin de l'équipe de France de paratriathlon olympiade 2012-2016
Membre de la Commission Nationale Médicale de la FFTRI

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE – Président

Pierre BIGOT – Secrétaire Général